

## VISITE ÉNERGIE : OPTIMISEZ VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Disposez d'une photographie de votre consommation d'énergie et d'un plan d'actions à mettre en place pour réduire vos consommations. Cette action est menée avec le soutien de l'ADEME Languedoc Roussillon.



### OBJECTIFS

- Disposer d'une photographie de votre consommation d'énergie et d'une analyse de sa répartition par poste (éclairage, process, climatisation, air comprimé, ...)
- Pouvoir évaluer votre performance
- Disposer d'un plan d'actions, identifiant notamment les actions prioritaires à mettre en place pour réduire vos consommations d'énergie, et ainsi engendrer des économies financières



### PUBLIC CONCERNÉ

- Tout type d'entreprise (Gard) souhaitant appréhender et maîtriser sa consommation d'énergie
- Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés



### PRÉREQUIS

Au préalable, le conseiller énergie vous sollicitera pour l'envoi de documents sur vos consommations et votre production.



### NATURE DE LA PRESTATION

Rendez-vous dans votre entreprise - **½ journée** :

- Audit des factures énergétiques
- Questionnaire détaillé sur les consommations d'énergie (chauffage, éclairage, process, air comprimé, ...)
- Visite de l'entreprise.

Remise lors d'un second rendez-vous en entreprise d'un outil de comptabilité énergétique et de suivi de vos consommations, comprenant :

- La synthèse et l'analyse graphique de vos consommations
- Un plan d'action opérationnel classé en 3 niveaux : coût zéro, coûts faibles, investissements.

A l'issue de la prestation, l'outil restera en votre possession.



### COÛT

Pris en charge par l'ADEME Languedoc Roussillon et la CCI Nîmes  
**(Valeur de la prestation : 600 € HT)**



**CONTACT**

**Priscille JULIEN**

Conseiller Energie et Environnement

Tél. : 04.66.879.883

Port. : 06 18 17 06 45

Vous souhaitez en savoir plus sur ce produit ?

N'hésitez pas à remplir le formulaire en cliquant sur "Demande de renseignements", nous nous engageons à vous répondre dans les plus brefs délais.